

Formulaire de promesse de versement de la Taxe d'apprentissage 2020 (Salaires 2019)

La Faculté de Pharmacie de l'Université Paris-Saclay est habilitée à recevoir la taxe au titre de la catégorie B (Bac+3 et plus).

Nom du responsable du versement :

Entreprise :

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

Code APE :

N° SIRET :

Montant du versement :

Attribution :

Obligatoirement précédée de la mention "*Diplôme de docteur en pharmacie*"

ex. : "*Diplôme de docteur en pharmacie - Master Management de la qualité*"

Le règlement et le bordereau de versement sont à envoyer à l'Agent Comptable de l'Université Paris-Saclay avant le 31 MAI 2020.

Information utile pour le versement : **IBAN : FR76 1007 1910 0000 0010 0294 065**

**Merci d'envoyer
ce formulaire à
l'adresse suivante :**

Faculté de Pharmacie - Université Paris-Saclay
5 rue Jean-Baptiste Clément
92296 CHÂTENAY-MALABRY CEDEX

CONTACT : sandrine.becuwe@universite-paris-saclay.fr

Vous pouvez remplir ce [formulaire en ligne](http://www.pharmacie.universite-paris-saclay.fr/fr/la_faculte/taxe.html) à l'adresse suivante :
www.pharmacie.universite-paris-saclay.fr/fr/la_faculte/taxe.html